TITRE

*Veuillez transmettre le présent formulaire dûment rempli (en format Word) par courriel à Jean Goguen, secrétaire du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public (le Groupe), à*[*jgoguen@psabcanada.ca*](mailto:jgoguen@psabcanada.ca)*. Faites-nous parvenir le formulaire au moins huit (8) semaines avant la date   
de la réunion au cours de laquelle vous souhaitez que le Groupe traite votre question.*

*Nous communiquerons avec vous pour vous aider à parachever votre formulaire.*

Objet de la question

Veuillez choisir, à l’aide du menu déroulant ci-dessous, l’objet de votre question.

Choisissez un élément.

Principales normes canadiennes concernées

***Sélectionnez, au moyen des menus déroulants ci-dessous, le ou les chapitres du* Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (*Manuel du secteur public) faisant l’objet de votre question.****Choisissez au moins un chapitre.*

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Raisons de la question

***Veuillez indiquer en quoi la question répond aux*** [***critères établis pour examen par le Groupe***](https://www.frascanada.ca/fr/ccsp/comites/gdcsp/soumettre-question)***.***

*Par exemple :*

* *La question découle-t-elle de la préparation d’états financiers à usage général d’un gouvernement ou d’un organisme public qui applique le Manuel du secteur public comme source première de PCGR?*
* *La question soulevée se pose-t-elle de façon généralisée ou a-t-elle des incidences importantes sur l’information financière dans le secteur public?*
* *Y a-t-il actuellement ou pourrait-il y avoir des disparités importantes (foisonnement des pratiques) découlant de l’interprétation d’une norme?*
* *S’agit-il, selon vous, d’un problème nouveau concernant l’information financière du secteur public dont il serait opportun de débattre sur une tribune publique?*
* *S’il y a d’autres raisons justifiant, selon vous, que le Groupe examine le sujet proposé, indiquez-les aussi dans cette section.*

1. Raison…
2. Raison…
3. Raison…
4. Raison…
5. Raison…

Contexte

***Cette section est facultative.***

*Cette section sert à mettre la question en contexte, ce qui aide le Groupe à mieux comprendre sa nature ainsi que les raisons énoncées à la section précédente.*

*Il peut s’agir de pratiques actuelles ou antérieures pertinentes aux fins de la discussion.*

* *Par exemple, l’auteur d’une question concernant l’application du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », a fourni les extraits pertinents du suivi après mise en œuvre.*

*Des renvois à une discussion précédente du Groupe peuvent aussi s’avérer pertinents s’il est possible d’établir un parallèle entre cette discussion et le nouveau sujet.*

* *Par exemple, l’auteur d’une question sur la façon dont les dispositions en matière d’autorisation du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », s’appliquent au bénéficiaire d’un transfert a cité les extraits pertinents d’une discussion précédente du Groupe dans laquelle l’autorisation était envisagée du point de vue du cédant.*

*S’il s’agit d’un sujet nouveau, il peut être nécessaire de donner des précisions dans cette section.*

* *Par exemple, pour alimenter les discussions sur les forêts urbaines et sur les investissements dans les mesures d’intervention précoce – questions qui ont été examinées lors de la réunion du Groupe tenue le 18 novembre 2016 –, les auteurs ont fourni des renseignements généraux sur ces sujets dans la section « Contexte ».*

Scénario

***Illustrez la ou les questions en cause par une ou plusieurs mises en situation.***

*À NOTER : Il n’est pas obligatoire de fournir un scénario pour illustrer la question dans son ensemble ou chacun de ses éléments.*

*Si vous décidez d’illustrer la ou les questions en cause au moyen d’un ou de plusieurs scénarios, vous pouvez décrire une opération ou une série d’opérations reliées entre elles.*

*Voici les opérations données en exemple dans un scénario concernant les dettes en devises :*

* *Opération 1 : Un ministère emprunte à l’étranger, en monnaie étrangère.*
* *Opération 2 : La somme empruntée par le ministère est ensuite prêtée à un organisme public selon les mêmes modalités; ce prêt du ministère à l’organisme public compense directement la dette du ministère.*
* *Opération 3 : L’organisme bénéficiaire conclut un contrat dérivé en vue de couvrir l’exposition au risque de change que lui occasionne sa dette envers le ministère.*

*Vous pouvez fournir plus de détails :*

* *Le gouvernement n’a pas appliqué de façon anticipée le chapitre SP 3450, « Instruments financiers », ni le chapitre SP 2601, « Conversion des devises », pour la préparation de ses états financiers consolidés. Les composantes d’un gouvernement appliquent les mêmes normes que celui-ci utilise pour la préparation de ses états financiers consolidés. Par conséquent, le gouvernement et ses composantes appliquent le chapitre SP 2600, « Conversion des devises ».*
* *Aux fins de la question 1, si le bénéficiaire est un organisme public autre que ceux classés comme entreprises publiques, il est réputé avoir appliqué les chapitres SP 3450 et SP 2601 pour la préparation de ses états financiers.*
* *Les emprunts contractés dans des circonstances semblables en vue de la réaffectation du montant à une entreprise publique (plutôt qu’à un « autre » organisme public) sont intégralement couverts, comme si le montant était réaffecté à un « autre » organisme public.*
* *On suppose qu’il n’y a pas de préoccupations liées au traitement de l’emprunt contracté et du prêt consenti au regard des obligations en matière d’emprunts contractés pour le compte d’une entreprise publique énoncées dans le chapitre SP 3230, « Dette à long terme ».*

Question 1 – […]

***Posez la première question que vous souhaitez que le Groupe examine en ce qui a trait au sujet proposé.***

*Le tableau Sommaire des points de vue, qui se trouve à la page suivante, présente l’ensemble des points de vue exprimés sur une question donnée. On peut n’exposer que deux points de vue, comme on peut en exposer plus. Veuillez donc adapter le contenu du tableau en conséquence**.*

*Par exemple :* Les placements afférents aux dotations reçus par un organisme sans but lucratif du secteur public (OSBLSP) répondent-ils à la définition d’un actif pour ce type d’organisme?

*Remarques :*

* *Il est possible de demander au Groupe d’examiner une ou plusieurs questions ayant trait au sujet.*
* *On a conçu le formulaire de transmission de questions en supposant que les questions soulevées font l’objet de points de vue divergents et qu’il est possible que la discussion de ceux-ci et des arguments les étayant aide le Groupe à dégager un consensus.* *Ainsi, au moins deux points de vue sur chaque question sont généralement nécessaires pour faire ressortir une difficulté d’application ou d’interprétation.* *Il n’est pas toujours possible de parvenir à un consensus, et il peut arriver que différents points de vue soient tout aussi valables les uns que les autres.* *Néanmoins, le fait d’inclure différents points de vue dans le formulaire permet au Groupe de débattre des questions en profondeur.*

***Point de vue A – Exposez brièvement une réponse possible à la question***

* *Par exemple :* ***Oui, les placements afférents aux dotations répondent à la définition d’un actif pour un OSBLSP.***
* *Résumez les arguments appuyant ce point de vue.*
* *Par exemple, expliquez en quoi ces placements répondent à chacune des caractéristiques propres aux actifs énoncées dans le chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et expliquées dans le chapitre SP 3210, « Actifs ».*

***Point de vue B – Exposez brièvement une autre réponse possible à la question***

* *Par exemple :* ***Non, étant donné que l’OSBLSP ne contrôle pas les placements afférents aux dotations, il les comptabilise comme des biens détenus en fiducie.***
* *Résumez les arguments appuyant ce point de vue.*
* *Par exemple, indiquez le lien entre l’OSBLSP et les actifs reçus à titre de dotations, ses responsabilités et ses pouvoirs à l’égard de l’utilisation des placements, etc.*
* *Présentez d’autres points de vue (C, D, etc.) au besoin pour un examen exhaustif de la question.*

Sommaire des points de vue

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Point de vue A | Point de vue B | Point de vue C |
|  |  |  |

Point de vue A –

Point de vue B –

Point de vue C –

*Question à l’intention du Groupe*

Les membres du Groupe seront appelés à faire valoir leurs points de vue, à établir s’il existe des divergences importantes de vues et à déterminer quelle mesure, si nécessaire, recommander au CCSP.

Question 2 – […]

***Les sections ci-après portant sur les questions sont facultatives.*** ***Vous n’êtes pas tenu de soulever plus d’une question.***

*Une question connexe à celle posée à la section « Question 1 » ci-dessus pourrait se lire ainsi : Si les placements afférents aux dotations reçus par un OSBLSP répondent à la définition d’un actif pour ce type d’organisme, de quel type d’actif s’agit-il (financier, non financier ou autre)?*

*Comme on le voit, la question 2 porte sur le même sujet que la question 1.*

*Dans certains cas, il pourrait être pertinent d’ajouter des faits au scénario afin d’illustrer cette nouvelle question.*

*Par exemple, l’auteur pourrait mentionner ce qui suit : « En plus des faits présentés dans le scénario de la question 1, voici d’autres faits à prendre en considération pour la question 2. » Ainsi, pour situer le contexte de la question qu’il a transmise en mars 2017 au sujet de l’autorisation de payer considérée du point de vue du bénéficiaire (aux fins de l’application du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert »), l’auteur a ajouté ceci sous la description de la question 3 :*

*« Pour la question 3, on reprend la mise en situation présentée pour les questions 1 et 2 en supposant cette fois-ci que la province X a adopté une loi qui interdit aux municipalités de comptabiliser une somme à recevoir correspondant à une quelconque partie d’un paiement de transfert avant l’approbation des crédits budgétaires pour l’année de ce paiement. »*

*Structurez les points de vue relatifs à chaque question supplémentaire de la façon indiquée à la section « Question 1 ». Pour établir la nature de la question à débattre, il faut généralement deux points de vue (A et B), mais il peut y en avoir plus (C, D, etc.).*

Sommaire des points de vue

|  |  |
| --- | --- |
| Point de vue A | Point de vue B |
|  |  |

Point de vue A –

Point de vue B –

*Question à l’intention du Groupe*

Les membres du Groupe seront appelés à faire valoir leurs points de vue, à établir s’il existe des divergences importantes de vues et à déterminer quelle mesure, si nécessaire, recommander au CCSP.

Question 3 – […]

Sommaire des points de vue

|  |  |
| --- | --- |
| Point de vue A | Point de vue B |
|  |  |

Point de vue A –

Point de vue B –

*Question à l’intention du Groupe*

Les membres du Groupe seront appelés à faire valoir leurs points de vue, à établir s’il existe des divergences importantes de vues et à déterminer quelle mesure, si nécessaire, recommander au CCSP.

Annexe A – Références techniques

***Indiquez les normes visées par vos questions*** *et celles qui servent à expliquer et à étayer les différents points de vue que vous avez transmis.**Souvent, il suffit d’en reproduire les passages pertinents.*

*Par exemple :*

***Chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers »***

*.010 Les notes et les tableaux fournis avec les états financiers ne dispensent pas de l’obligation d’appliquer les traitements comptables appropriés.* [AVRIL 2005]

*.011 Les états financiers comportent des notes et des tableaux qui sont utiles pour clarifier certains postes ou pour fournir plus d’informations à leur sujet. Ces notes et tableaux ne dispensent pas toutefois de l’obligation d’appliquer les traitements comptables appropriés. Si on a appliqué un traitement comptable inadéquat à certains postes des états financiers, le fait d’indiquer les méthodes comptables adoptées ou de fournir des explications à ce sujet dans les notes ou les tableaux ne rend pas acceptable l’application du traitement comptable en question.*

***Chapitre SP 2600, « Conversion des devises »***

*[…]*

***Choisissez, à l’aide des menus déroulants, le chapitre approprié du Manuel du secteur public.*** ***Si vous devez en citer plusieurs à titre de références techniques, vous n’avez qu’à copier l’une des boîtes de menu déroulant et à en coller le nombre dont vous avez besoin.***

*Il pourrait se révéler nécessaire, pour le traitement de certaines questions, de citer certaines normes IFRS® ou Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).* *Il faudrait ajouter les extraits pertinents de ces normes à la suite des renvois au Manuel du secteur public.*

Manuel du secteur public

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

ANNEXE B – Auteur(s) des questions transmise(s)

***Indiquez les noms des personnes qui transmettent les questions pour examen.*** *L’une de ces personnes se porte normalement volontaire pour assister, en personne ou par vidéoconférence, à la réunion du Groupe et pour y présenter les questions.*

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM** | **ORGANISATION / RESSORT TERRITORIAL** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Annexe [X] – […]

***Veuillez ajouter les autres annexes ou exemples pertinents ici.***

*D’autres annexes peuvent s’avérer utiles, par exemple quand le sujet à examiner est un problème nouveau et que les recherches menées pour la préparation du formulaire de transmission de questions pourraient aider les membres du Groupe à tenir une discussion approfondie sur les questions transmises.*

*Voici des exemples de renseignements pouvant être fournis :*

* *liens pertinents vers des sites Web, articles, documents ou sources;*
* *arbres de décision illustrant les questions à examiner;*
* *exemples de situations rencontrées en pratique qui illustrent les questions transmises.*